

REPRÉSENTANTS CGT DU PERSONNEL EN COMMISSION DE RÉFORME DÉPARTEMENTALE

Composition

La commission de réforme comprend :

- deux représentants de l'administration,
- deux médecins généralistes et, pour examen des cas qui l'exigent, un médecin spécialiste qui participe aux débats mais ne prend pas part aux votes,
- deux représentants du personnel (par catégorie ou par groupe hiérarchique)

Pour la CGT, les syndicats ont désignés parmi ces membres en catégorie C :

- **Titulaire : BOUCHET Philippe** Ville de Nantes
- **Suppléant : GAREL Pierrick** Nantes Métropole
- **Suppléant : PAYRET Guillem** Ville de Nantes

Pour la CGT, les syndicats ont désignés parmi ces membres en catégorie B :

- **Titulaire : CHAMPARE Xavier** Ville de Nantes
- **Suppléant : THEBAUD Lionel** Ville de Nantes

DÉSIGNATION DES MEMBRES

Les médecins sont désignés par le préfet sur proposition du directeur de la DDASS, parmi les membres du comité médical compétent.

Les représentants de l'administration sont désignés :

- pour les collectivités par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion.
- pour les collectivités non affiliées par l'autorité territoriale dont relève le fonctionnaire parmi les élus de l'organe délibérant.

Les représentants du personnel sont désignés par les deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges au sein de la CAP compétente au regard de l'agent, soit au sein de la CAP, soit parmi les électeurs à cette CAP proposés par un représentant des personnels et acceptant ce mandat.